



ASSEMBLEE GENERALE Samedi 15 décembre 2018

SAINT ETIENNE DU ROUVRAY
Institut National des Sciences Appliquées

PROCES VERBAL

Les Clubs affiliés à la Fédération Française de Football et ressortissant de la Ligue de Football de Normandie étaient régulièrement convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le Samedi 15 décembre 2018 à 09 h 30 à l'Institut National des Sciences Appliquées à Saint-Etienne-du-Rouvray.

Cette Assemblée est placée sous la présidence de Pierre LERESTEUX, Président de la Ligue de Football de Normandie, lequel est notamment entouré et accompagné de,

- Roger DESHEULLES, Secrétaire Général de la L.F.N.,
- Jean Luc GIFFARD, Trésorier Général de la L.F.N.,
- Jean-Pierre GALLIOT, Secrétaire Général Adjoint de la L.F.N.,
- Lionel CHANDELIER, Sauveur CUCURULO, Jean-Pierre DESMONS, Alain FLAMENT, Philippe GUERRIER, Jacques GUESDON, Jean-Michel KOCISZEWSKI, Raynald LEFRANCOIS, Gilbert LEU, Jean-Pierre LOUISE, André LOUP, André MASSARDIER, Yves MICHEL, Françoise PORTELLO, Marc ROUTIER, Bertrand VOISIN, Membres du Comité de Direction de la L.F.N.,
- Le Cabinet d'Assurances « PEZANT – GRIGNON » représenté par Alain GRIGNON et Stéphane PEZANT,
- Kerstie ABERGEL, Directrice Administrative et Financier de la L.F.N.,
- Le personnel administratif et technique de la L.F.N.,

Etaient excusés :

- Jacky CERVEAU, Président Délégué de la L.F.N.,
- Thierry MONTAGNE, Directeur Technique Régional,
- Noël LE GRAËT, Président de la F.F.F.,
- Marc DEBARBAT, Président de la L.F.A.,

LIGUE DE FOOTBALL NORMANDIE

25, AVENUE NELSON MANDELA - 14000 CAEN
50, RUE ALPHONSE DAUDET - 76800 SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY



- Hervé MORIN, Président du Conseil Régional,

- Nicolas MARAIS, Président du CROS Normandie,
- Nasr Eddine RAHO, Membre du Comité de Direction de la L.F.N..

1 – ACCUEIL DE PIERRE LERESTEUX, Président de la L.F.N.

Le Président, Pierre LERESTEUX remercie les clubs d'avoir répondu présent pour cette Assemblée Générale d'Hiver.

Il salut les Présidents de Districts, les membres du Comité de Direction et de Commissions.

M. LERESTEUX souhaite commencer l'Assemblée par une minute de silence :

- M. Michel FIQUET, ancien arbitre, ancien observateur de la CRA, ancien secrétaire et membre de la Commission Régionale des Compétitions Libres Seniors,
- M. Jacques LEGER, Président d'Honneur de la Ligue de Football de Bourgogne-Franche-Comté,
- M. Bernard WITAS, Président Honoraire de l'ex-Ligue de Basse-Normandie,
- M. Mamadou CAMARA, joueur de l'USON MONDEVILLE,
- M. Michel DUFLOT, beau-père de Patrice LECHER, délégué et membre de la Commission de Discipline de la Ligue de Normandie,
- M. Pierre FOURNIER, ancien Vice-Président du District de Football des Vallées, ancien membre du Comité de Direction de la L.F.N., ancien membre de commissions régionales et départementales,
- M. Michel LEBLANC, ancien membre du Comité de Direction de la L.F.B.N.,
- M. Antoine VERAQUIN, joueur senior de l'US ANDAINE,
- M. Thibault GAUTRIN, joueur senior de l'US ANDAINE,
- M. Tony VUILLET, joueur senior de l'ES ISIGNY SUR MER.

M. LERESTEUX cède la parole à M. DESHEULLES et interviendra pour clôturer cette Assemblée.



2 – INTERVENTION DE ROGER DESHEULLES, Secrétaire Général de la L.F.N.

Les opérations de pointage, une fois effectuées, permettent de constater que le quorum fixé statutairement pour l'Assemblée Générale Ordinaire : 1/3 au moins des représentants des membres de l'Assemblée Générale représentant au moins le 1/3 au moins de la totalité des voix est atteint pour que, sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, les délégués puissent valablement délibérer.

Sur un total de 771 Clubs affiliés, représentant un total de 4425 voix, 383 Clubs sont présents physiquement ou représentés par pouvoir (49.68% des inscrits), ceux-ci constituant un total de 2554 voix (57.72% des inscrits).



3 – APPROBATION DU PV DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 22/06/2018

M. DESHEULLES, Secrétaire Général, soumet le procès verbal de l'Assemblée Générale à l'approbation de l'assemblée.

VOTE

Procès verbal du 17 juin 2017 à Lisieux

RESULTAT DE VOTE ELECTRONIQUE

- Sont POUR : 2065 voix
- Sont CONTRE : 309 voix
- Abstentions : 180 voix

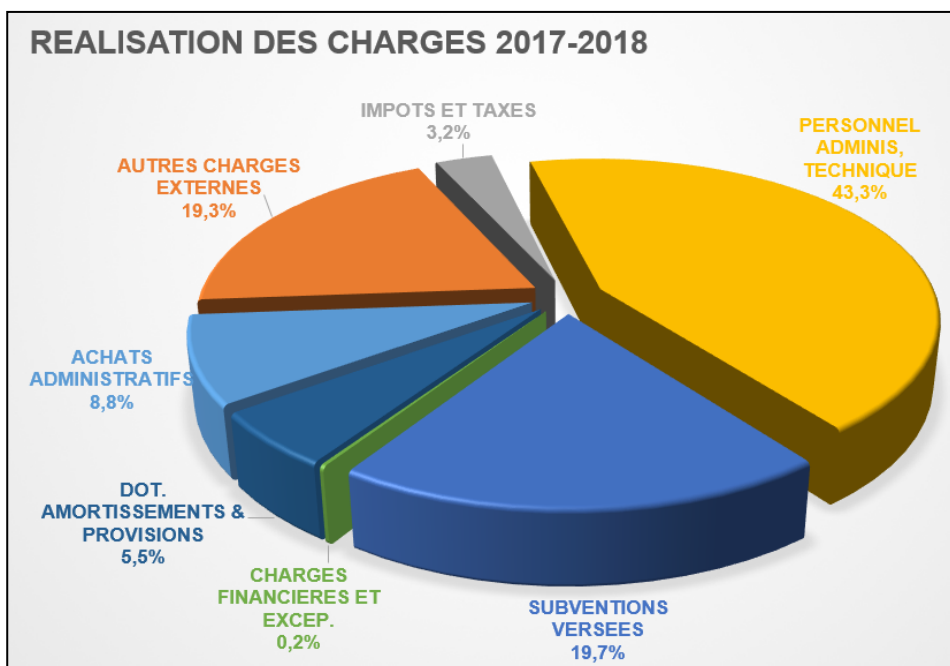
Ce dernier est adopté 86.98%.



4 – ADOPTION DES COMPTES CLOS DE LA L.F.N. AU 30.06.18

M. GIFFARD, Trésorier, présente l'état synthétique des charges.

En milliers d'euros	2017-2018
Achats, fournitures	413,9
Autres achats et charges externes	906,3
Impôts et taxes	150,5
Masse salariale	2 033,3
dont salaires et traitements	1 404,6
dont charges sociales et autres	628,8
Dotation aux amortissements et provisions	260,0
Autres charges	923,8
Charges d'exploitation	4 687,8
Charges financières	1,3
Charges exceptionnelles	8,0
Total des Charges	4 697,2



- Les achats et fournitures pour **413.9 k€** représente :
 - Achats de licences = 217 k€
 - Démissions = 95 k€
 - Fournitures administratives = 17 k€
 - Equipements = 12 k€
 - Achats de tablettes = 15 k€
 - Electricités, carburants, combustibles = 56 k€

- Les autres achats et charges externes pour **906.3 k€** corresponde en grande partie :
 - Les services extérieurs, les locations, les contrats d'entretien, les primes d'assurance, etc .. = 345 k€
 - Déplacements = 525 k€

- Les impôts et taxes = **150,5 k€**
 - Taxes sur les salaires = 105 k€
 - Taxes foncières = 45 k€

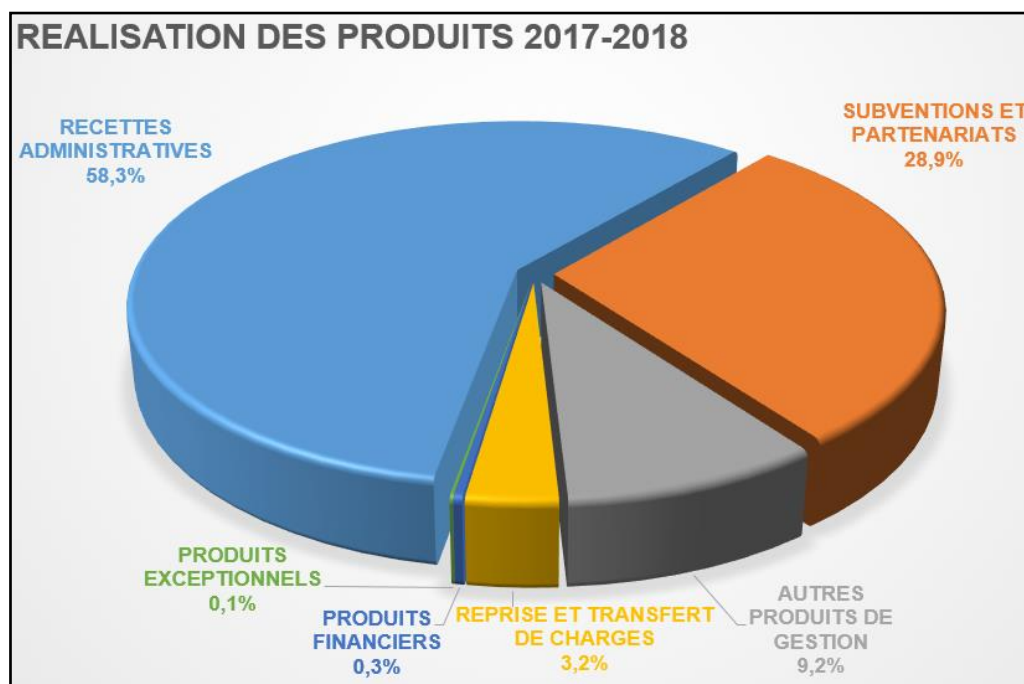
- La masse salariale pour **2033.3 k€**, poste très important :
 - Rémunérations = 1404.6 k€
 - Charges sociales = 628 k€

- Les dotations aux amortissements et provisions pour **260 k€**.

- Les autres charges de gestion courante pour **923.8 k€** :
 - Charges de gestion courante = 11 k€
 - Subventions reversées aux Districts = 812 k€
 - Subventions diverses et récompenses = 100 k€

M. GIFFARD présente ensuite les différents **produits** :

En milliers d'euros	2017-2018
Ventes	2 625,6
Subventions et partenariat	1 366,3
Autres produits	563,1
Reprise sur amortissements et transfert de charges	152,7
Produits d'exploitation	4 707,8
Produits financiers	14,8
Produits exceptionnels	5,4
Total des produits	4 727,9
Total des charges	4 697,2
Résultat	30,8



- Les ventes représentent **2625.6 k€** :
 - Licences = 1610 k€
 - Démissions = 514 k€
 - Amendes = 389 k€
 - Cotisations annuelles = 73 k€
 - Produits d'activités annexes = 38 k€

- Subventions pour **1366.3 k€** :
 - Subvention de la F.F.F. = 1077 k€
 - Subventions diverses = 138 k€
 - Partenariats, mécénats = 150 k€

- Autres produits de gestion pour **563.1 k€** :

- Stages = 361 k€
 - Journée ligue jeunes, Coupe de France, autres produits = 73 k€
 - Engagements = 129 k€
- Les reprises sur amortissements sont de **152.7 k€** :
- Reprise des amortissements et provisions = 63 k€
 - Transfert de charges = 89 k€

Quand on fait la différence entre les produits et les charges, nous avons **un excédent de 30 000 €**.

Quelques questions ont été posées notamment sur l'emprunt de 100 000 € de la Ligue. Suite aux difficultés du District du Calvados, la Ligue a réalisé cet emprunt à la demande de la Fédération qui a souhaité un interlocuteur solide. Nous sommes convenus d'une convention entre la Ligue et le District du Calvados où celui-ci rembourse des annuités de 20 000 €.

Nous pouvons également nous interroger sur les charges de personnels qui ont été très importantes et qui ont fortement augmentées. Les raisons en sont :

- la mise en place de l'Equipe Technique Régionale (ETR) ; il s'agit des conseillers départementaux qui étaient à la charge des Districts, qui sont maintenant à la charge de la Ligue
- une indemnité de licenciement.

Intervention de Romain FERRET, Président de l'U.S. MESNIL-ESNARD FRANQUEVILLE

Est-ce qu'il est prévu, dans les statuts de la L.F.N., de pouvoir octroyer un prêt ?

M. GIFFARD répond que la Ligue a reçu un prêt de la Fédération de 100 000 € servant de « boîte aux lettres » pour le District du Calvados. Nous avons convenu d'une convention de trésorerie avec celui-ci qui nous rembourse sur 5 ans, 20 000 € par an.

Peut-on savoir pourquoi le District du Calvados a un delta de 100 000 € ?

M. GIFFARD répond que le District avait quelques problèmes d'investissements mal maîtrisés dont un investissement immobilier non judicieux. La Ligue a été obligée d'intervenir de façon à les aider dans ces difficultés, la Ligue tenant à être solidaire de ses districts. Aujourd'hui, les finances du District s'améliorent notamment grâce à la vente dudit bien.

M. VOISIN tient à préciser que la démarche du prêt relais, auprès de la Fédération, a été effectuée par le District du Calvados et que la Ligue ne sert seulement que de « boîte aux lettres » car le prêt relais ne peut se faire que sur deux ans et le district avait absolument besoin de la somme cette année. Il précise que le District « sort la tête de l'eau » et rembourse régulièrement ses annuités à la Ligue.

Intervention de Laurent MOINAUX, Président du SU DIVES CABOURG FOOTBALL

« Vous avez parlé d'une somme de 500 000 € de frais de déplacements, une somme colossale par rapport à ce budget. Ces frais de déplacements doivent être divisés entre l'ancienne Haute et Basse Normandie qui ont fusionné. Est-ce que cela perdurera dans le temps ou le fait d'installer le siège à Lisieux permettra-t'il d'économiser sur cette somme de 500 000 € de frais de déplacements qui sont très importants et durement supportables par la

Ligue, car, si l'on effectue des fusions, c'est pour réaliser des économies d'échelle et non pas des frais supplémentaires ».

M. GIFFARD répond qu'il partage complètement l'avis de M. MOINAUX et indique que c'était le but de réussir à implanter le siège à l'épicentre de la Normandie pour assurer un service aux clubs car cela permet aux clubs qui viennent au centre d'avoir des frais de déplacements moins importants, même s'il est vrai que ce n'est pas le cas pour tous les clubs. Au niveau des frais de déplacements, la Ligue doit utiliser avec la visio-conférence et notamment la possibilité de se rendre dans les districts (qui sont normalement moins loin) de façon à économiser sur ces frais qui sont incompréhensibles.

Intervention d'Olivier DELILLE, Secrétaire Générale du S.C. HEROUVILLAIS

Une question sur le nombre de salariés ETP que doit gérer la Ligue avec le transfert des conseillers départementaux ?

M. GIFFARD et Mme ABERGEL précisent qu'il y a un total de 29 salariés dont 13 dans l'ETR.

Intervention d'Olivier LOZAY, Secrétaire adjoint de l'A.S. MANNEVILLE-ST-MARDS-FOURMETOT

« Si j'ai bien compris, vous avez un budget bénéficiaire de 30 000 € ? »

M. GIFFARD répond par la positive.

« Et si j'ai bien entendu, vous avez un montant de produits pour tout ce qui concerne les amendes de 389 k€ ? »

M. GIFFARD répond de nouveau par la positive.

« Comment ferez-vous pour équilibrer le budget le jour où les clubs arriveront enfin à ne plus payer 389 k€ d'amendes ? Je finis par une proposition puisque nous avons eu cette discussion au district de l'Eure il y a peu de temps : comment pourrions-nous peut-être ensemble travailler à une logique inverse qui est plutôt de valoriser les bonnes pratiques et non pas de punir les manquements par faute de formation, d'encadrement, d'engagement de bénévoles, respect des contraintes. Comment inverserons-nous une tendance positive qui participera au bien-être de tous et qui pourra faire que la Ligue plutôt verse des subventions supplémentaires aux clubs qui ont les bonnes pratiques et fassent payer les amendes à ceux qui sont en difficulté. Je fais cette proposition et c'est pourquoi au titre des 12 voix que je porte aujourd'hui, je ne voterai pas ce budget ».

M. GIFFARD répond qu'il y a toujours la possibilité d'aller vers des cercles de qualité, des boîtes à idées. Il rappelle que la Ligue est à l'écoute des clubs, qu'au niveau des districts, des réunions de secteur sont organisées dont l'objectif est la discussion avec les clubs notamment pour proposer des idées et exposer si oui ou non elles sont réalisables. Il rappelle que les élus sont nommés pour être à l'écoute des clubs et à leur service, mais que des règlements sont votés par les clubs et que la Ligue doit les appliquer. Si des propositions sont faites et votées par les clubs, la Ligue devra les appliquer.

VOTE

Compte clos au 30.06.2018

RESULTAT DE VOTE ELECTRONIQUE

- Sont POUR : 1291 voix
- Sont CONTRE : 1085 voix
- Abstentions : 178 voix

Ce dernier est adopté 54.34%.



5 – INTERVENTION DE FRANCOIS-XAVIER COUSSIN, Commissaire aux comptes

M. COUSSIN présente les rapports en qualité de commissaire aux comptes de la Ligue de Football de Normandie :

- un rapport sur les comptes annuels de la L.F.N.,
- un rapport sur les conventions dites réglementées.

En exécution de la mission confiée par l'Assemblée Générale, le cabinet a effectué l'audit des comptes annuels de la L.F.N. relatifs à l'exercice clos du 30.06.2018. Ils certifient que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

En l'application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relative à la justification de nos appréciations, ils nous informent que les appréciations, les plus importantes auxquelles ils ont procédé, ont porté sur les caractères appropriés des principes comptables appliqués. Les appréciations s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de leur opinion exprimé ci-avant. Ils n'expriment pas d'opinion sur les éléments des comptes annuels pris isolément.

Ils ont également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Ils n'ont pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, sur les informations données dans le rapport de gestion du trésorier dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant le rapport sur les conventions réglementées, ils leur appartient de communiquer sur la base des informations données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont ils ont été avisées ou qu'ils auraient découvertes à l'occasion de leur mission sans avoir à se prononcer sur leur utilité et leur bien fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les articles R.602-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Ils ont mis en œuvre les diligences qu'ils ont estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à leur mission.

En application de l'article R.602-7 du Code de commerce, ils ont été avisés de la convention suivante, mentionnée à l'article L. 602-5 du Code de commerce, qui a été passée au cours de l'exercice écoulé. Pour mémoire, cette convention a été conclue entre deux entités ayant des administrateurs communs.

La L.F.N. a repris l'engagement du District de l'Eure de Football (D.E.F.) relatif à l'indemnité de départ en retraite, et les cotisations sociales correspondantes, du personnel transféré du D.E.F. à la L.F.N. en lui versant la somme correspondante. Cette refacturation figure en produits au niveau des comptes de la Ligue sur l'exercice pour un montant de 42 000€. Le versement est étalé pour moitié sur la saison 2017/2018 et pour l'autre moitié sur la saison 2018/2019.

VOTE

Approbation du rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clos du 30.06.2018

RESULTAT DE VOTE ELECTRONIQUE

- Sont POUR : 1734 voix
- Sont CONTRE : 531 voix
- Abstentions : 289 voix

Ce dernier est adopté 76.56%.



6 – RENOUELEMENT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

M. GIFFARD indique que le mandat du Commissaire aux comptes est arrivé à échéance (6 ans). Dans la mesure où la Ligue travaille depuis longtemps avec le cabinet Burette, nous avons souhaité renouveler ce mandat pour 6 ans.

VOTE

Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes pour 6 ans

RESULTAT DE VOTE ELECTRONIQUE

- Sont POUR : 1814 voix
- Sont CONTRE : 579 voix
- Abstentions : 161 voix

Ce dernier est adopté 75.80%.



7 – COUPE DU MONDE FEMININE 2019

MM. André MASSARDIER et Jean-Michel KOCISZEWSKI interviennent sur la Coupe du Monde Féminine 2019.

Ils rappellent qu'elle aura lieu en France et plus précisément en Normandie.

Les objectifs de la Coupe du Monde 2019



Réussir
sportivement



Faire preuve
d'excellence
organisationnelle



Rayonner sur
tout le territoire :
fête populaire
et nationale



Remplir
les stades



Laisser
un héritage fort
pour le sport
féminin

► La mobilisation de tous les acteurs sera clé pour atteindre ces objectifs

LES CHIFFRES CLÉS

8^{ème} COUPE DU MONDE FÉMININE DE LA FIFA™

1^{ère} organisée en France

7 juin - 7 juillet 2019



31

JOURS DE
COMPÉTITION



52

MATCHS



24

ÉQUIPES



9

STADES

LA COMPÉTITION

- ▶ 9 villes hôtes
- ▶ 7 juin 2019 : Match d'ouverture au Parc des Princes à Paris- 21h
- ▶ 7 juillet 2019 : Finale au Stade de Lyon – 17h
- ▶ 52 matches
- ▶ 24 équipes participantes
- ▶ 2 500 Volontaires



**PLUS GRAND EVENEMENT
SPORT FEMININ 2019**

1 MILLION DE BILLETS à vendre

1 MILLIARD de Téspectateurs attendus

en profitant de diffuseurs forts :

TFI et **CANAL+** en France

**+100 diffuseurs
dans le monde**

UNE EXPERIENCE A VIVRE POUR TOUS ET TOUTES

De 20 000 à 59 000 spectateurs

1,3 million de billets à vendre

Vente par pack

ACCESSIBILITÉ

PACKS

10 PACKS
PROPOSÉS AU TOTAL

4
CATÉGORIES DE BILLETS

DE **3** À **7** MATCHES

À PARTIR DE...

GRENOBLE **MONTPELLIER** **PARIS** **RENNES**
LE HAVRE **NICE** **REIMS** **VALENCIENNES**

**1^{ER} PACK
3 MATCHES POUR 25€**

FAMILLE DU FOOTBALL

LIGUES,
DISTRICTS,
CLUBS,
LICENCIÉS

+

TERRITOIRES
HÔTES

- ▼ Jusqu'à 15% de réduction
- ▼ Priorité d'achat jusqu'au 19 octobre
- ▼ Achat via bons de commande

... JUSQU'À

PACK VILLE – CATÉGORIE 1

Montpellier	Grenoble	Reims	Lyon	Nice	Valenciennes	Le Havre	Rennes	Paris
158€ 5 Matches	165€ 5 Matches	192€ 6 Matches	194€ 3 Matches	212€ 6 Matches	194€ 3 Matches	224€ 7 Matches	250€ 7 Matches	254€ 7 Matches

FOCUS SUR L'ÉQUIPE DE FRANCE

 <p>PARIS</p> <p>07/06 - 21H</p> <p>Match d'ouverture + 2 matches de groupe</p> <p>29€ (CAT 4) 98€ (CAT 1)</p>	 <p>NICE</p> <p>12/06 - 21H</p> <p>2^{ème} match de groupe + 2 autres rencontres</p> <p>25€ (CAT 4) 95€ (CAT 1)</p>	 <p>RENNES</p> <p>17/06 - 21H</p> <p>3^{ème} match de groupe + 2 autres rencontres</p> <p>25€ (CAT 4) 95€ (CAT 1)</p>
---	--	---

Les Françaises au HAVRE en 8^{ème} de Finale ou en Quarts...



LES MATCHS DU HAVRE

- Samedi 8 juin | 18.00 : Espagne - Afrique du Sud
- Mardi 11 Juin | 15.00 : Nouvelle Zélande - Pays Bas
- Vendredi 14 Juin | 21.00 : Angleterre - Argentine
- Lundi 17 Juin | 18.00 : Chine - Espagne
- Jeudi 20 Juin | 21.00 : Suède - Etats Unis
- Dimanche 23 Juin | 21.00 : 8^{ème} de Finale (1^{er} Gr. A – 3^{ème} Gr. CDE)
- Jeudi 27 Juin | 21.00 : Quart de Finale (Vainqueurs 8^{èmes} n°2 et 3)

LES PACKS

3 packs sont disponibles afin d'assister aux matches au Havre

PACK « BIENVENUE »

3 MATCHES

1 top-match +
2 matches classiques

PACK « VICTORY »

4 MATCHES

Le huitième + le quart
+ 2 matches classiques

PACK VILLE

7 MATCHES

La totalité des rencontres

	PACK BIENVENUE	PACK VICTORY	PACK VILLE
CAT 1	82 €	141 €	224 €
CAT 2	62 €	104 €	165 €
CAT 3	41 €	73 €	114 €
CAT 4	24 €	41 €	66 €

Les membres de la Famille du Football (Clubs ligues, Clubs amateurs, Uchronis) et les entraîneurs bénéficient d'un taux de réduction allant jusqu'à 15% sur l'ensemble des stades de la compétition (pourcentage variable selon les stades et la catégorie).

 **Packs fermés** : choix des matches prédéfini

 **Packs ouverts** : possibilité de choix dans les matches



PLAN HERITAGE 2019



PROGRAMME
Héritage
2019

Le Football Féminin aujourd'hui en France

Près de **121 000 pratiquantes**
+105% depuis 2011

Plus de **35 000 dirigeantes**
+31% depuis 2011

Plus de **2 600 clubs** ayant
au moins une équipe féminine
+70% depuis 2011

Football féminin français
Saison 2016-2017

Près de **800 arbitres féminines**
+18% depuis 2011

Près de **6 000 équipes féminines**
+100% depuis 2011

Plus de **1 300 éducatrices et animatrices**
+57% depuis 2011

Près de **3 100 femmes formées**
+126% depuis 2012

Ambition2020 pour le football féminin français

250 000 licenciées
(tous types de licences)

8 000 équipes
100% féminines

100 éducatrices
disposant a minima du BMF ou BEF

Objectifs 2020
pour le football féminin
français

1 500 Ecoles Féminines de Football

100 femmes dirigeantes
accompagnées par la FFF

1 500 arbitres



Accroître la capacité du football français à accueillir de nouvelles licenciées

Au-delà de l'événement sportif qu'elle représente, la Coupe du Monde Féminine 2019 doit permettre de laisser une empreinte durable pour le développement du football féminin en France.

Le plan Héritage 2019 est conçu pour donner des atouts structurels pour le football féminin.

Il porte sur trois niveaux d'action différents :

La structuration des clubs

L'augmentation de la pratique féminine suppose de faire émerger des sections féminines plus nombreuses sur le territoire, et des clubs mieux structurés pour encadrer les joueuses, depuis la base jusqu'au plus haut niveau. Le label Ecole Féminine de Football doit notamment permettre d'atteindre ces objectifs.

Les infrastructures

Le développement de la pratique féminine suppose que chaque club puisse disposer d'espaces de terrains pour avoir assez de créneaux pour organiser les matchs et les entraînements des nouvelles pratiquantes. Il suppose également que les infrastructures (vestiaires par exemple) soient adaptées pour l'accueil du public féminin. La FFF souhaite pour ce faire mettre en place un dispositif spécifique d'accompagnement des investissements réalisés dans ces domaines.

La formation

L'accueil d'un nombre de licenciées plus important dans des conditions optimales suppose de renforcer la capacité d'encadrement des clubs, que ce soit au niveau des éducateurs, des arbitres et des dirigeants. L'objectif de montée sur le terrain et dans les instances repose en outre sur notre capacité à faire émerger une nouvelle génération de femmes dirigeantes. Afin de remplir ces deux objectifs, la politique de formation des femmes et des encadrants du football féminin est renforcée.

PLAN HERITAGE 2019

Responsable du dispositif "Structuration des clubs"
Cynthia Truong - +33(0)144317405 - ctruong@fff.fr

Responsables du dispositif "Infrastructures"
Michaël Langot - +33(0)144317494 - mlangot@fff.fr
Cynthia Truong - +33(0)144317405 - ctruong@fff.fr

Responsable du dispositif "Formation"
Sonia Andamollo - +33(0)144317331 - sandamollo@fff.fr

P
R
É
T
S

PLAISIR
Plaisir de jouer à tout âge et tout niveau

RESPECT
Respecter l'adversaire, l'arbitre, l'encadrement

ENGAGEMENT
Engagement du corps et du cœur

TOLÉRANCE
Exemple dans l'accueil de toutes les aptitudes

SOLIDARITÉ
Solidarité du football français et du sport d'équipe



A l'occasion de la Coupe du Monde Féminine FIFA 2019 organisée en France

PLAN HERITAGE 2019






www.fff.fr

La structuration des clubs

Pourquoi ?
Développer la création de sections féminines dans les clubs par une aide à leur structuration

Qui ?
Clubs affiliés à la FFF

Quoi ?
La FFF poursuit le déploiement du Label Ecole Féminine de Football pour tous les clubs structurant la pratique féminine dans les catégories de jeunes. Les clubs sont évalués sur la base de critères incontournables qui répondent à des exigences portant sur les 4 piliers du projet club : le projet associatif, le projet sportif, le projet éducatif et le projet de formation de l'encadrement.
Ce label délivré à trois niveaux (Or, Argent, Bronze) permet aux clubs lauréats de bénéficier de dotations (diplômes, plaques, matériel d'entraînement).
En 2019, tous les clubs labellisés bénéficieront d'une dotation complémentaire : kit comprenant des silhouettes (maillots, shorts, chaussettes) et du matériel d'entraînement...

Plus d'infos ?
Pour candidater, rendez-vous sur Footclubs ou contactez en priorité le conseiller technique de son district ou de sa ligue régionale d'appartenance chargé du déploiement de ce dispositif.

Les infrastructures

Pourquoi ?
Améliorer les conditions d'accueil et de pratique des licenciées à travers un programme d'investissements ambitieux.

Qui ?
Clubs affiliés à la FFF et collectivités locales

Quoi ?
La FFF prévoit un système de financement dédié à des projets d'infrastructures sportives visant à s'adapter au développement de la pratique féminine, par un abondement de 20% sur l'ensemble des aides attribuées aux projets d'équipements consacrés au développement de la pratique féminine dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur (chapitre Equipement).
Les investissements envisagés doivent permettre la création ou l'amélioration d'aires de jeu, d'éclairages, de club house ou de vestiaires.

Plus d'infos ?
Pour déposer un dossier de demande de financement, contacter en priorité son district ou sa ligue régionale d'appartenance, ou aller sur le site internet de la FFF (rubrique FAISA).

La formation

Pourquoi ?
Développer la formation d'éducateurs/entraîneurs, de dirigeantes et d'arbitres, afin de féminiser l'encadrement des clubs et de renforcer l'encadrement d'équipes féminines.

Qui ?
Licenciées de la FFF - Clubs affiliés à la FFF

Quoi ?
La FFF prévoit 3 dispositifs de cofinancement de formations :
1 / L'utilisation illimitée de bourses de formation de 25 Euros par des femmes s'engageant dans des formations d'éducateurs, de dirigeantes et d'arbitres dans le cadre du chapitre Formation du Fonds d'Aide au Football Amateur et dans la limite des frais pédagogiques de la formation
2 / La majoration des bourses formation d'éducateurs/entraîneurs encadrant une équipe féminine (tout diplôme à partir du B2MP dans le cadre du chapitre Formation du Fonds d'Aide au Football Amateur
3 / La majoration des bourses formation d'éducateurs/entraîneurs pour des clubs disposant d'une école ou d'une section féminine (tout diplôme à partir du B2MP dans le cadre du chapitre Formation du Fonds d'Aide au Football Amateur

Plus d'infos ?
Pour déposer un dossier de demande de cofinancement ou utiliser des bourses formations, contacter en priorité sa ligue régionale d'appartenance (Institut Régional de Formation du Football) ou aller sur le site Internet de la FFF ou de la Ligue régionale (rubrique formation).






Pour que la Coupe du Monde fonctionne, le LOC était à la recherche de 267 volontaires sur le site du Havre :

- pour l'accueil des supporters, des spectateurs au stade mais aussi à la gare ou l'aéroport,
- pour l'accueil des VIP (sponsors de la FIFA),
- pour la billetterie ,
- pour les accréditations,
- pour la logistique (habillage du stade dès le 20 mai).

Suite à l'appel d'offres auprès des clubs, plus de 900 candidatures ont été enregistrées pour 267 places ; 40 séances de recrutement depuis juin 2018 (650 candidats vus) ; les choix seront connus entre janvier et février 2019.

Sur ces différentes candidatures, il est noté :

- 60% sont issues du football,
- 53% d'hommes pour 47% de femmes (dont une majorité de femmes dirigeantes),
- un nombre important de retraités et d'étudiants.

Au mois de mars, aura lieu un grand rassemblement de ces volontaires avec une équipe de la F.F.F pour les accueillir pour leur donner leur emploi du temps, leurs dotations, leur expliquer le fonctionnement. Pour eux, la Coupe du Monde commencera le 20 mai.

La Ligue souhaite remercier les clubs d'avoir relayé les différentes informations.

Tout commence le Samedi 19 janvier 2019, entre la France et les Etats-Unis au Stade Océane (avec l'aide du Président, Vincent VOLPE, Le HAVRE AC).

Ce sera le premier grand défi du Stade Océane avec pour objectif de remplir le stade afin de démontrer que la Normandie réussit à remplir ses stades.

La billetterie est ouverte et disponible sur le site internet de la Ligue, en sachant que le ¼ des billets a déjà été vendu (avec des tarifs abordables).



8 – PRESENTATION ASSUR'FOOT – M. Alain GRIGNON

M. GRIGNON fait état de l'avancement du projet Assur'foot, présenté lors des réunions de secteur, et insiste notamment sur les améliorations apportées.

Les interfaces ont changé amenant la possibilité de déclarer les accidents via un ordinateur, une tablette ou un smartphone (<https://www.assurfoot.fr/>). L'idée étant de faciliter et de fluidifier la procédure pour déclarer les accidents au sein des clubs et ainsi de déposer des documents pour qu'ils soient traités rapidement.

A l'occasion de la modernisation du site, les assureurs ont mis en place deux offres d'assurance dédiées à tous les licenciés : auto et habitation.

Pour l'établissement de devis, aucune donnée personnelle n'est demandée, mais seulement des informations concernant les véhicules ou l'habitation




Assurance Auto




- Des garanties complètes déclinées sous 3 formules au choix
- Des garanties **exclusives** :
 - Votre sac de sport ou celui de vos enfants licenciés assuré en tous lieux (vestiaire, voiture)
 - Votre franchise réduite de moitié en cas d'accident responsable avec un tiers identifié lorsque que vous vous déplacez pour les besoins du foot (entraînement, match, déplacement d'équipe, ...)
- Une offre accessible 100% sur internet
- Le conseil de proximité si besoin
- **Prix bas garantis**




Assurance Habitation




- Des garanties complètes enrichies de la possibilité de souscrire des options
- Des garanties **exclusives** :
 - Remboursement de la licence en cas d'accident survenu au foot
 - Remboursement des équipements sportifs endommagés par les secours en cas de blessure sur le terrain
- Une offre accessible 100% sur internet
- Le conseil de proximité si besoin
- **Prix bas garantis**

9 – FORMATION DES DIRIGEANTS, M. Raynald LEFRANCOIS

M. LEFRANCOIS précise que la formation des dirigeants est importante pour le Comité de Direction car elle est le cœur du bénévolat de ses membres.

Il présente l'IR2F (Institut de Formation du Football) qui regroupe aujourd'hui les formations de dirigeants, d'éducateurs et d'arbitres, le but étant d'uniformiser les formations sur le territoire national.

La saison passée, la Ligue a recruté 12 formateurs afin de dispenser ces formations de dirigeants.

Actuellement, deux formations ont déjà eu lieu :

- « Accompagner une équipe U6 – U11 » au club house d'Agneau (Manche) et au club de Saint Hilaire Petitville (Manche).

Elles ont été organisées par M. Jean-Claude NEEL, qui a fait le tour des clubs des alentours pour les mettre en place.

- Le **12 janvier**, le club de Condé-sur-Noireau organisera la formation : « optimiser les ressources financières de son club », quelques places sont encore disponibles.
- Le **19 janvier** : la même formation aura lieu sur l'antenne de Rouen.
- Le **26 janvier** : une formatrice dispensera la formation « Recruter un salarié et financer l'emploi » au club de Condé-sur-Noireau.
- Le **26 janvier** : la formation « Accompagner une équipe U6 – U 11 » aura lieu à l'antenne de Rouen.

Petit focus sur la formation « Projet Club » :



Il s'agit d'une formation sur 3 jours (3 samedi). Cette formation a déjà été effectuée avec 39 clubs sur les deux dernières saisons.

- Sur les **deux premiers samedis** : le **2 février** et le **2 mars** à Ouistreham, sont invités le Président et le Manager technique, l'objectif étant d'effectuer un constat actuel du club (avec l'aide de logiciel de la F.F.F notamment sur les labels) afin de lui donner les clés de réussite pour les années futures.
- la volonté de la Ligue est d'aider les clubs en donnant tous les éléments utiles pour identifier ou monter un projet, le suivre financièrement et le cas échéant le porter devant des collectivités territoriales ou des partenaires.

- le 3^{ème} samedi est consacré à la partie financière (**9 mars**).

Tous les clubs qui ont participé jusqu'à présent sont très satisfaits du retour et le bénéficiaire était de pouvoir constater l'état de force de son club, de voir les points faibles et ainsi d'avoir la possibilité de corriger et mettre en place une nouvelle organisation.

11 – CONCLUSION DE PIERRE LERESTEUX, Président de la L.F.N.

« Je vous remercie de votre compréhension relative à certains dysfonctionnements. Je vous assure que les équipes font le maximum pour travailler entre deux sites éloignés. Je pense notamment à notre directrice, Mme ABERGEL, qui passe un temps considérable en voiture. Il en est, bien évident, de même pour les équipes rouennaises qui doivent souvent se déplacer à Caen et inversement (que ce soit salariés ou bénévoles).

C'est pourquoi, je vous remercie une fois encore, bien sincèrement pour votre lucidité et votre bon sens qui ont permis de valider le siège de notre Ligue au centre de la Normandie.

Cette décision va permettre d'optimiser la cohésion entre nos équipes qui évolue en un lieu unique ce qui renforcera les liens, facilitera les échanges et plus encore, améliorera notre réactivité et les services que les clubs normands sont en droit d'attendre.

Je le redis, et cela va de soi, j'ai toujours prôné une vision de la Ligue basée sur la proximité comme celle de la maison des clubs ; une maison conviviale située au centre des préoccupations, où l'on se sent bien ; une maison au centre du territoire pour que chaque club puisse s'y rendre avec le moins de contrainte de temps et de distance. Nous restons, grâce à vous, sur la même ligne.

Comme dans toute organisation, nos statuts et règlements sont régulièrement aménagés et modifiés. Cela nécessite une actualisation indispensable des connaissances des dirigeants en la matière. A défaut, certains clubs se trouvent pénalisés malgré leur bonne foi. Cela génère également des pertes de temps pour la Ligue et les clubs où chacun et chacune doivent se réexpliquer pour se faire comprendre. Cette débauche de temps inutile est tout simplement évitable par l'utilisation d'un même référentiel construit bien évidemment sur un socle de connaissances et identique et partagé. Nous en sommes toutes et tous d'accord, l'approbation commune des statuts et règlements constitue le socle d'un fonctionnement harmonieux et objectif.

L'acquisition de connaissance en la matière est, par conséquent, indispensable à la fluidité des relations entre les clubs eux-mêmes, entre les clubs et les instances, et entre les instances elles-mêmes.

Je vous remercie donc de libérer vos secrétaires généraux pour les formations que nous allons déployer sur la mise à niveau des statuts et règlements. C'est un gage supplémentaire de bon fonctionnement de notre discipline. Les réunions de secteur sont importantes, elles doivent permettre, et je vous demande d'y participer, d'échanger notamment sur les votes à soumettre à l'Assemblée Générale afin d'en parler entre vous. Car c'est effectivement les clubs qui votent les changements. Alors, nous avons conscience de vous solliciter très souvent mais il est indispensable d'assister à ces réunions de secteur de Ligue.

Sur le plan des satisfactions, nous devons nous féliciter du déroulement des championnats. Leur nouveau dimensionnement en accentue l'intérêt et dynamise l'esprit de challenge et tire le niveau sportif vers le haut et cela pour le plus grand bonheur des clubs et des formateurs (exemple : l'équipe de Normandie championne de France des Régions et qui va faire la finale de la Coupe d'Europe au mois de juin au Portugal [modification : en Allemagne]).

Je ne peux pas clôturer mon intervention sans parler des finances. Je félicite notre trésorier et les comptables de la Ligue pour la qualité de leur gestion. Ils nous proposent un travail efficace, claire et rassurant. Je ne m'attendais pas à un tel niveau de résultat comptable dans un contexte de fusion. Notre Ligue s'installe progressivement vers le fonctionnement approprié d'une entité unique au service de ses clubs, à l'écoute de ses salariés et de ses bénévoles, le tout dans un contexte financier satisfaisant (sachant que 80% des ligues qui ont fusionné sont plutôt dans le négatif).

L'objectif important de la saison, c'est la réalisation du siège et du pôle espoir en septembre. Nous aurons réellement un seul siège et une Ligue de Normandie. Je demande à l'équipe désignée par le Comité de Direction de la Ligue qu'ils fasse tout pour une installation de tous en septembre à Lisieux.

Tous ensemble, il nous faut une grande mobilisation de tous les clubs, des dirigeants, des élus pour que le Stade Océane fassent le plein à chaque rencontre sachant que la Ligue de Normandie n'aura pas de si tôt, l'organisation d'une Coupe du Monde organisée par la FIFA. Bien évidemment, c'est un évènement considérable et je demande à tous les clubs de s'y associer. Que ce soit, les anciens bas ou hauts normands, nous devons soutenir cette candidature qui a été concrétisée par la Mairie du Havre et le club du HAC, que l'on peut remercier, sur cette organisation qui pour moi est d'une très grande importance. C'est donc une fierté pour nous d'organiser cette Coupe du Monde

Mobilisez-vous comme vous savez le faire et vous le faites fort bien !!

Merci très sincèrement à toutes et tous de nous permettre de conduire cette fusion sur la voie de l'unité, de la santé financière et du développement harmonieux du football normand dans toutes ses composantes.

Je voulais vous souhaiter un bon Noël, une bonne année et je pense que l'on peut tous être fier du football normand qui est en train de grandir et qui a de belles réussites (Coupe du Monde) et on espère un champion d'Europe qui soit la Ligue de Normandie».

Intervention de M. Régis BELLENGER, Vice-Président de l'US CAP DE CAUX CRIQUETOT

« M. LERESTEUX, vous n'allez pas être surpris de mon intervention car je vous ai prévenu, il y a 48 heures, par politesse, que j'allais la faire.

Je me présente, M. Régis BELLENGER, Vice-Président de l'US CAP DE CAUX, un club de la pointe du Havre de 360 licenciés dont l'équipe 1 évolue en Régional 3.

Je vous ai envoyé, le 24 septembre, un mail court et poli sur un fait précis resté sans réponse de votre part encore à l'heure d'aujourd'hui, malgré un nouvel envoi 3 semaines plus tard et votre engagement de rester à l'écoute des clubs dans la conclusion de dernier procès-verbal de l'Assemblée Générale.

Succinctement le rappel des faits : un avertissement donné au gardien de l'équipe adverse transcrit par erreur sur la FMI à mon gardien. Malgré les mails de tous les officiels (observateur et l'arbitre compris) attestant l'erreur de transcription, la Commission de Discipline a confirmé la carton tel qu'écrit sur la FMI. Ce qui m'a fait titré le mail que je vous ai adressé « la Ligue condamne des innocents en sachant qu'ils sont innocents ».

En d'autres termes, pour prendre une image, on vous a condamné à mort malgré que l'on sache que vous êtes innocents, vous aurez la tête tranché puisque c'est écrit.

Je désirais donc connaître votre avis sur cette application de la justice, qui à mes yeux, est inadmissible en démocratie. Est-il normal de ne pas rectifier une erreur avérée ?

Merci de votre réponse ».

M. LERESTEUX répond que, s'il n'a répondu, c'est que malheureusement, il y a trop de problèmes dans la règlementation. Il y a une équipe compétente à laquelle il a transmis ce courrier, la Commission de Discipline, qui fait un excellent travail. M. LERESTEUX précise qu'il ne prend pas position et qu'il veut que les clubs comprennent qu'il y a des commissions compétentes à qui il transmet les dossiers.

M. BELLENGER précise « J'ai déjà eu la réponse du Président de la Commission de Discipline que je vous ai transmis, il y a 48 heures, avec mes réflexions donc ne me renvoyez pas devant la Commission de Discipline car, nous savons comment elle fonctionne, elle ne fait que ce qu'il y a écrit sur la FMI. Moi, je vous dit qu'il y a une erreur, que tout le monde reconnaît, mais la Commission fonctionne comme ça et sous votre responsabilité monsieur le Président. Je n'en veux pas à la Commission de Discipline, je veux savoir si vous cautionnez ce type de pratique ? »

M. LERESTEUX répond que la Commission de Discipline se réunit une journée par semaine (presque toutes les semaines) à la Ligue pour traiter les dossiers tant il y a d'affaires. Il a vu le courrier et l'a fait suivre ; il précise qu'il y a beaucoup de doléances et ; s'excusant, il indique qu'il va voir avec la commission compétente pour examiner ce qu'il est possible de faire éventuellement.

M. LERESTEUX précise qu'il est l'animateur de la Ligue avec une équipe : le Comité de Direction. Il ne souhaite pas imposer ou discuter avec les commissions car il a toute confiance en elles. Est proposé à M. BELLENGER de le rencontrer après avec le Président de la Commission de Discipline pour échanger.

M. LERESTEUX tient à préciser que, même élus, ils sont aussi bénévoles et qu'ils ont le droit à l'erreur. Il tient à préciser qu'il n'outrepassera pas les droits des Présidents ; il souhaite valoriser les commissions, et notamment la Commission de Discipline, qui se rassemblent trop souvent car il y a trop de problèmes. Il rappelle que les Présidents de clubs ont un rôle à jouer ainsi que les éducateurs afin de diminuer les incidents, que cela relève de leur responsabilité.

M. LERESTEUX réitère son souhait de voir plus de clubs lors des réunions de secteur pour que la discussion soit plus facile que lors des assemblées générales.

Intervention Christophe BOVIN, Président du club l'ENT.S. VALLEE DE L OISON

« A partir de l'année prochaine, en Régional 3, il faudra obligatoirement un BMF sur le banc. Petit club rural avec une subvention de 6000€ pour le fonctionnement de mon club, un BMF doit être rémunéré entre 400 et 800€.

Pouvez-vous m'expliquer comment je vais pouvoir payer, sur 10 mois, 4000€ en ayant une subvention de 6000€ à part, évidemment, augmenter les licences ? »

M. LERESTEUX répond qu'il est bien conscient des difficultés car il a lui aussi été Président de club (même si c'était à une autre époque où il devait être plus facile de trouver du financement). Il souhaite de nouveau évoquer les réunions de secteur où il est possible d'échanger plus facilement notamment sur les modifications de textes qui sont proposées. Il souhaite être au plus proche des clubs et c'est de cette façon qu'il est possible de l'être.

Pour les éducateurs en R3, il précise que ce texte a été voté en Assemblée Générale (il y a 2 ans) par les clubs. Conscient des difficultés, il préconise que les clubs donnent leur avis et ne votent pas favorablement les textes s'ils pensent que cela peut engendrer des difficultés pour les clubs.

M. LERESTEUX est entouré d'une équipe et souhaite que les clubs viennent exposer leurs difficultés ou présenter leurs doléances lors des réunions de secteur.
Il conclut en remerciant l'ensemble des clubs pour leur indulgence et précise que le maximum sera fait pour les écouter ».


12 – INTERVENTION DE M. JACQUES GUESDON, Membre du Comité de Direction de la L.F.N.

M. GUESDON rappelle que la Ligue de Football de Normandie va bientôt fêter ses 100 ans. Il a suggéré au Comité de Direction de marquer l'évènement et pour cela, il est à la recherche de documents en tout genre (car malheureusement, les archives ne sont pas très fournies sur les deux antennes. En particulier, avant 1920, car même si la Ligue a été créée en 1920 et la FFF en 1919, le football existait déjà avec le club doyen fondé en 1872 (HAC).

N'hésitez pas à contacter M. GUESDON si vous détenez ce genre de documents (coordonnées disponibles sur le site internet).



13 – REMISE DES TROPHEES – SAISON 2017/2018



Assemblée Générale – INSA Rouen | 15.12.18
Remise des Trophées

- **National 3** : CMS Oissel → Déjà récompensé
- **Régional 1A** : AS PTT Caen
- **Régional 1B** : AL Deville-Maromme } Pierre LERESTEUX
- **Régional 2A** : US Granvillaise B
- **Régional 2B** : AG Caennaise
- **Régional 2C** : CS Serv. Municip. Le Havre
- **Régional 2D** : FC Rouen 1899 B } Roger DESHEULLES

- Régional 3A : CS <u>Carentanais</u>	}	Jean-Pierre LOUISE
- Régional 3B : CS Villedieu		
- Régional 3C : AS <u>Verson</u>		
- Régional 3D : Muance FC		
- Régional 3E : US Alençonnaise 61 B		
- Régional 3F : SC Octeville sur Mer	}	André MASSARDIER
- Régional 3G : US Lillebonne		
- Régional 3H : ES Tourville		
- Régional 3I : E. Sapin FC Gd-Mare		
- Régional 3J : <u>Pacy Ménilles RC B</u>		

- Honneur U19 : USON Mondeville	}	Pierre LERESTEUX
- Division Honneur U19 : US Quevilly RM		
- DHR1 U18 : US Avranches MSM B	}	Bertrand VOISIN
- DHR2 U18 : Dozulé FC		
- PH U19 A : SC Octeville sur Mer		
- PH U19 B : Mesnil <u>Esnard Franç.</u>		
- Honneur U17 : SM Caen B		
- Division Honneur U17 : SC Frileuse		

- DHR1 U17 : ES <u>Carpiquet</u>	}	Gilbert LEU
- DHR2 U17 : FCA Lisieux		
- PH U17 A : US Lillebonne		
- PH U17 B : St-Marcel F.		
- Honneur U15 : SM Caen	}	Sauveur CUCURULO
- Division Honneur U15 : US Quevilly RM		
- DHR1 U15 : US Lillebonne		
- DHR2 U15 : <u>Bourquebus Soliers</u>		

- PH U15 A : Yvetot AC	}	André LOUP
- PH U15 B : <u>Pacy Ménilles RC</u>		
- Challenge U14 A : US Avranches MSM	}	Philippe GUERRIER
- Challenge U14 B : Le Havre AC		
- Challenge U14 C : Yvetot AC		
- Régional 1 U13 A : FC Flers	}	Alain FLAMENT
- Régional 1 U13 B : Le Havre AC		
- Régional 2 U13 A : US Alençonnaise 61		
- Régional 2 U13 B : AG Caennaise		
- Régional 2 U13 C : <u>ESM Gonfreville</u>		
- R1 Foot Entreprise : US TCA Rouen	}	Jean-Luc GIFFARD
- R2 Foot Entreprise : <u>Cocer Petit Couronne</u>		

- Régional 1 Féminin : Le Havre AC	}	Lionel CHANDELIER
- R2 Féminin Elite A : <u>ESM Gonfreville</u>		
- R2 Féminin Elite B : AC Cherbourg FB	}	Françoise PORTELLO
- R2 Féminin Excellence A : FC St-Etienne R.		
- R2 Féminin Excellence B : US Gavray		
- Régional U17F Elite : FC Rouen 1899	}	Marc ROUTIER
- Régional U17F Excellence : AG Caennaise		
- Régional 1 Futsal : ES Troarn FB	}	Jacques GUESDON
- Régional 2 Futsal : US Flérienne		

Le Président,



Pierre LERESTEUX

Le Secrétaire Général,



Roger DESHEULLES